

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

La Grave et Villar D'Arène

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2022

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE, Béatrice LEFEBVRE

Excusés : Valérie BUCH, Sylvie MATHON

Absents : Alain FAUST, Roland JACOB

Approbation du précédent compte rendu.

Monsieur le Président demande à retirer de l'ordre du jour la discussion sur le règlement intérieur suite aux entretiens professionnels.

Il estime que c'est trop prématuré et qu'il faut faire une réunion RH avant.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Président rappelle que les membres du conseil avaient approuvé le projet de Lignes Directrices de Gestion (LDG) soumis au comité technique.

Il expose que le comité technique en date du 28/10/2021 puis 6/01/2022 a donné un avis favorable à ce projet de LDG et qu'il convient que le conseil syndical l'adopte définitivement.

Accord des membres du conseil.

FORFAIT TÉLÉPHONIQUE POSTE SKI DE FOND

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que l'agent en charge de l'accueil et du contrôle des pass ski de fond utilise son téléphone portable personnel via un partage de connexion pour le contrôle des vignettes ski de fond pour éviter de prendre un abonnement internet à l'année.

Il propose de prendre en charge une partie de son forfait téléphonique estimé à 15€/mois.

Accord des membres du conseil.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIVOM

Monsieur le Président expose que deux agents peuvent prétendre à des avancements de grades, ils remplissent l'ensemble des conditions au regard des lignes directrices de gestion du SIVOM.

Il propose de modifier le tableau des emplois et effectifs du SIVOM afin de pouvoir les nommer dans leur nouveau grade : Agent de maîtrise principal et Technicien principal de 1^{ère} classe.

Accord des membres du conseil.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur le Président propose aux membres du conseil une nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts du SIVOM :

Les ressources du syndicat seront celles prévues par le CGCT.

7.1 : Pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement la contribution des communes associées sera répartie au prorata de la population et du potentiel fiscal N-1 de chaque commune selon la règle suivante :*

25% en fonction de la population

75% en fonction du potentiel fiscal (avec l'attribution de compensation)

** (chiffres population INSEE et potentiel fiscal par habitant fourni par les communes et figurants sur la fiche individuelle DGF)*

Cette contribution pourra être fiscalisée dans les conditions prévues par le CGCT.

7.2 : Pour l'opération d'investissement "Groupe scolaire", la contribution des deux communes sera répartie équitablement à 50/50 compte tenu de l'apport du bâtiment existant.

Cette nouvelle rédaction permettrait de connaître les éléments de calcul de la participation des communes en amont pour la préparation des budgets et une simplification des données relatives au potentiel fiscal.

Accord des membres du conseil.

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance informatique pour le SIVOM, la mairie de la Grave et la mairie de Villar d'Arène.

Le contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement des équipements matériels et immatériels.

Il demande l'autorisation de signer le contrat correspondant.

Accord des membres du conseil.

SUBVENTIONS 2022

Monsieur Le Président présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2022 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées (28 160,00€ en 2021) et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions pour un montant total de 20 500,00€.

OBJET	POUR MÉMOIRE BUDGET N-1	DEMANDE DE L'ASSOCIATION	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	CHOIX DU CONSEIL SYNDICAL
Animation/événementiel sur le territoire	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	1 200,00 €	1 500,00 €	800,00 €	800,00 €
Association dénivelé positif	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association des médecins	4 800,00 €	4 800,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 600,00 €	2 150,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Derby de la Meije	0,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Festival Olivier Messiaen	2 000,00 €	4 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Rencontres de la Haute Romanche	2 000,00 €	3 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
SSIAD Oisans ADMR	460,00 €	460,00 €	400,00 €	400,00 €
Club des sports	Subvention annuelle	5 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
	Subvention pan d'escalade	2 600,00 €	0,00 € Il n'y a plus de pan d'escalade	0,00 €
Association Amis de l'église St Martin	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Comité régional de ski	400,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Les enseignes de Villar d'Arène	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>2021 : Plan de relance</i>				
RASED	50,00 €	Une demande mais sans montant	0,00 €	0,00 €
Association Al'pages "bibliothèque"	100,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Association AVAG vélo	0,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Espace nordique du Pays de la Meije	200,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Les enseignes de la Meije	500,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
<i>2021 : Plan de relance</i>				
Meidjo télémark	0,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Sou des écoles	250,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
TOTAL	28 160,00 €		20 500,00 €	20 500,00 €

Il a été décidé cette année de diminuer les subventions et d'engager un effort particulier sur l'attractivité du territoire de la Haute Romanche avec l'embauche de deux saisonniers, dans le but d'entretenir dès le début de la saison estivale l'ensemble des sentiers de randonnées.

Et nous souhaitons que cet effort soit partagé par tous les acteurs du territoire.

Accord des membres du conseil.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil émet un avis favorable sur le compte de gestion dressé par M. Clément BAROLLE.
Ce compte de gestion n'appelle, ni observation ni réserve.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	583 698,38	1 296 921,24	1 880 619,62
Titres de recettes émis (b)	406 983,14	1 270 214,91	1 677 198,05
Réductions de titres (c)		2 124,20	2 124,20
Recettes nettes (d=b-c)	406 983,14	1 268 090,71	1 675 073,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	583 698,38	1 296 921,24	1 880 619,62
Mandats émis (f)	583 166,51	1 222 829,03	1 805 995,54
Annulations de mandats (g)		266,78	266,78
Dépenses nettes (h=f-g)	583 166,51	1 222 562,25	1 805 728,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		45 528,46	
(h-d) Déficit	176 183,37		130 654,91

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le budget primitif 2021 du SIVOM, voté par le Conseil Syndical le 24 mars 2021, les états préparatoire et les résultats d'exécution du budget 2021.

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2021.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 222 562,25	G 1 268 090,71
	Section d'investissement	B 583 166,51	H 406 983,14
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 61 788,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 140 878,27 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 1 805 728,76	=G+H+I+J 1 877 740,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 12 496,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 12 496,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 222 562,25	=G+I+K 1 329 878,80
	Section d'investissement	=B+D+F 583 166,51	=H+J+L 560 357,41
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 805 728,76	=G+H+I+J+K+L 1 890 236,21

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 140 878,27€

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 61 788,09€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : 176 183,37€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 45 528,46€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 12 496,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 22 809,10€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 ;

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 22 809,10€

Ligne 002 ;

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 84 507,45€

Accord des membres du conseil.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Le Président présente au Conseil Syndical le budget prévisionnel relatif au budget général de l'exercice 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 261 511,45€
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	229 191,57€
ARTICLE 6042	Achats de prestations de services	21 000,00€
ARTICLE 60612	Energie électricité	7 000,00€
ARTICLE 60621	Combustibles	12 000,00€
ARTICLE 60622	Carburants	25 000,00€
ARTICLE 60623	Alimentation	1 500,00€
ARTICLE 60628	Autres fournitures non stockées	500,00€
ARTICLE 60631	Fournitures d'entretien	2 000,00€
ARTICLE 60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00€
ARTICLE 60636	Vêtements de travail	3 000,00€
ARTICLE 6064	Fournitures administratives	1 000,00€
ARTICLE 6065	Bibliothèques	2 000,00€
ARTICLE 6067	Fournitures scolaires	5 000,00€
ARTICLE 6068	Autres matières et fournitures	10 000,00€
ARTICLE 611	Contrats de prestations de services	42 500,00€
ARTICLE 6122	Crédit-bail mobilier	14 000,00€
ARTICLE 6135	Locations mobilières	4 616,00€
ARTICLE 615231	Voiries	1 000,00€
ARTICLE 61551	Matériel roulant	42 000,00€
ARTICLE 61558	Autres biens mobiliers	2 756,28€
ARTICLE 6156	Maintenance	359,29€
ARTICLE 6161	Multirisques	9 000,00€
ARTICLE 6184	Versements à des organismes de formation	3 600,00€
ARTICLE 6225	Indemnités aux régisseurs	110,00€
ARTICLE 6228	Divers	8 000,00€
ARTICLE 6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00€
ARTICLE 6247	Transports collectifs	2 650,00€
ARTICLE 6261	Frais d'affranchissement	500,00€
ARTICLE 6262	Frais de télécommunications	3 400,00€
ARTICLE 627	Services bancaires et assimilés	200,00€
ARTICLE 6281	Cotisations	1 000,00€
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	893 000,00€
ARTICLE 6332	Cotisations versées au fnal	2 500,00€
ARTICLE 6336	Cotisations eu centre national et aux centres de gestion	17 000,00€
ARTICLE 6411	Personnel titulaire	440 000,00€

ARTICLE 6413	Personnel non titulaire	185 300,00€
ARTICLE 6451	Cotisations à l'URSSAF	102 000,00€
ARTICLE 6453	Cotisations aux caisses de retraites	105 000,00€
ARTICLE 6454	Cotisations aux assedic	6 300,00€
ARTICLE 6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 000,00€
ARTICLE 6456	Versement au fnc du supplément familial	1 600,00€
ARTICLE 6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00€
ARTICLE 6478	Autres charges sociales diverses	4 300,00€
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	4 000,00€
ARTICLE 703892	Reversements sur redevance de ski de fond	4 000,00€
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	84 493,16€
ARTICLE 023	Virement à la section d'investissement	84 493,16€
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	26 266,83€
ARTICLE 6518	Autres	300,00€
ARTICLE 6531	Indemnités	5 027,24€
ARTICLE 6533	Cotisations de retraite	200,00€
ARTICLE 6541	Créances admises en non-valeur	189,59€
ARTICLE 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	20 500,00€
ARTICLE 65888	Autres	50,00€
CHAPITRE 66	Charges financières	24 559,89€
ARTICLE 66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 559,89€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 261 511,45€
CHAPITRE 002	Résultat d'exploitation reporté	84 507,45€
ARTICLE 002	Résultat d'exploitation reporté	84 507,45€
CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	549 000,00€
ARTICLE 70382	Redevance de ski de fond	20 000,00€
ARTICLE 70632	A caractère de loisirs	4 000,00€
ARTICLE 7067	Redevances et droits des services périscolaires	25 000,00€
ARTICLE 70848	Aux autres organismes	500 000,00€
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	627 900,00€
ARTICLE 74758	Autres groupements	627 900,00€
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	104,00€
ARTICLE 774	Subventions exceptionnelles	104,00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		143 860,99€
CHAPITRE 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 305,10€
OPERATION OPFI	Opération financière	35 305,10€
ARTICLE 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 305,10€
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	91 995,89€
OPERATION OPFI	Opération financière	91 995,89€
ARTICLE 1641	Emprunts en euros	91 995,89€
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	16 560,00€
OPERATION 20	Véhicules	16 560,00€
ARTICLE 2182	Matériel de transport	16 560,00€
RECETTES D'INVESTISSEMENT		143 860,99€
CHAPITRE 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	84 493,16€
OPERATION OPFI	Opération financière	84 493,16€
ARTICLE 021	Virement de la section d'exploitation	84 493,16€
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	46 871,83€
OPERATION OPFI	Opération financière	46 871,83€
ARTICLE 10222	FCTVA	24 062,73€
ARTICLE 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 809,10€
CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	12 496,00€
OPERATION 20	Véhicules	12 496,00€
ARTICLE 1322	Régions	12 496,00€

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2022.

PARTICIPATION DES COMMUNES 2022

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la Trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants, 418 020,17€ pour la commune de La Grave et 209 879,83€ pour la commune de Villar d'Arène.

Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2022.

Accord des membres du conseil.

AFFAIRES DIVERSES

La Directrice de la crèche « le château des enfants » demande si le SIVOM va mettre en place un centre de loisirs.

Le Président propose de délocaliser la crèche pendant deux mois au groupe scolaire pour avoir l'encadrement nécessaire pour l'ouverture d'un centre de loisirs.